



Par courriel

Montréal, le 5 octobre 2011

Groupe de travail sur l'examen du système de paiement
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

OBJET : NOS MODES DE PAIEMENT – Vers un système de paiement moderne

Membres du Groupe de travail,

C'est avec un grand intérêt que les membres de la *Coalition québécoise contre l'augmentation des frais de cartes de crédit et de débit* ont pris connaissance du document cité en rubrique. Nous souhaitons, par la présente, vous faire part de nos commentaires.

Nous convenons, tel qu'indiqué dans les premières pages du document que:

- Le Canada connaissait en 1998, un système de paiement sûr et efficace, alliant les instruments sur support papier et l'arrivée des formes de paiement électronique amenant, par la même occasion, une baisse des coûts de traitement et un meilleur contrôle des risques ;
- Le monde connaît d'importantes avancées technologiques et que le système de paiement canadien, tout comme ses citoyens, doit se préparer à intégrer de nouvelles formes de paiement tel que le paiement mobile.

Néanmoins, nous demeurons préoccupés par les éléments suivants :

- Continuer de rendre plus équitables les relations dans le cadre des réseaux de carte de crédit et de débit ;
- Voir à ce que les formes de paiement annoncées comme étant à moindre coût le demeurent ;
- Voir à l'adaptation rapide et efficiente des règles et moyens de contrôle. Ex. : le code volontaire actuellement en vigueur ne fait pas état de l'évolution des modes de paiement ;
- Veiller à la transparence et aux choix quant aux règles, responsabilités et coûts des différents modes de paiement ;
- Obtenir et maintenir des frais de transaction bas permettant aux utilisateurs de choisir le mode de paiement qui leur convient, aux marchands de ne pas être pénalisés par des coûts exorbitants et aux institutions financières de rentabiliser leurs opérations en tenant compte des frais réels et non d'une économie de marché inexistante parce que contrôlée par un duopole.

Quant aux différents scénarios présentés, nous retenons celui intitulé « La bernache du Canada » ; les garde-fous nous semblent plus efficaces autant pour les consommateurs que pour les marchands.

« À nous le podium » nous semble posséder une vision idyllique de l'avenir et oublie de poser, entre autres, les questions de coûts et d'universalité d'accès.



Nous désirons également vous informer du maintien de notre position quant à la nécessité d'une réglementation des frais de transaction au marchand ; le code volontaire a, à notre avis, déjà démontré son inefficacité à ce sujet.

Le portrait fait de l'industrie nous semble juste pour les différents intervenants et très bien fait. Néanmoins, nous sommes quelque peu déçus que nos principales recommandations n'aient pas été retenues.

Nous prendrons connaissance d'un prochain texte portant sur les principaux défis que le Groupe de travail entrevoit et consulterons avec attention les recommandations que vous proposerez en décembre prochain.

Soyez assurés que nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et vous prions de croire en l'expression de nos sentiments distingués.

Le porte-parole de la Coalition et président-directeur général, du Conseil québécois du commerce de détail

Me Gaston Lafleur